



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
126<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Kampala (Ouganda), 31 mars - 5 avril 2012



**Mettre le droit au service de la lutte contre le sida pour qu'il n'y ait plus de contaminations, plus de discrimination et plus de décès liés au sida**

**Réunion-débat organisée par l'UIP et ONUSIDA**

**Mardi 3 avril 2012, 15 heures - 17 h.30**

*Gardenia, rez-de-chaussée, hôtel Imperial Royale*

**Informations générales**

Aujourd'hui, grâce aux mesures audacieuses et résolues des dirigeants politiques, des scientifiques et des personnes contaminées, la lutte contre le sida progresse rapidement. Dans le monde entier, les taux de contamination sont en régression et les traitements antirétroviraux ne permettent plus uniquement de sauver des vies, mais aussi de réduire le risque de contamination de 96 pour cent.

L'importance cruciale du droit par rapport au VIH étant désormais acquise dans le monde entier, les Etats sont de plus en plus nombreux à faire en sorte que les lois, politiques et règlements favorisent des mesures efficaces de lutte contre le sida. Dans la *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (2001)*, les gouvernements se sont engagés à protéger les droits fondamentaux des personnes vivant avec le sida, des femmes et des populations vulnérables. Dans la *Déclaration politique sur le VIH/sida (2006)*, ils se sont en outre engagés à surmonter les obstacles d'ordre juridique, réglementaire ou autre entravant l'accès à la prévention et au traitement du VIH, ainsi qu'aux soins et aux services d'appui, aux médicaments, aux biens et aux services. En 2011, les gouvernements ont réaffirmé ces engagements et les ont consolidés en adoptant la *Déclaration politique sur le VIH/sida (2011)* qu'ils ont intitulée *Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida*. Dans ce texte, ils engagent "chaque pays à faire plus pour mettre en place un cadre juridique, social et politique propre à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH, et encourager l'accès à la prévention du VIH et au traitement, aux soins et au soutien".

Cependant, les lois n'évoluent pas toujours au même rythme que la science ou la politique, étant souvent adoptées et mises en œuvre dans un contexte de craintes dépassées ou d'ignorance quant aux modes de transmission du VIH et aux meilleurs moyens juridiques de prévenir cette transmission. De ce fait, beaucoup de pays appliquent encore des lois, des règlements et des politiques qui empêchent une prévention et un traitement efficaces du VIH, de même que les soins et l'accompagnement des personnes vivant avec le VIH et de celles qui y sont le plus exposées.

Dans cette réunion-débat, il sera question des résultats obtenus grâce au droit mais aussi des difficultés. L'accent sera mis sur les moyens dont disposent les parlementaires pour réaliser les engagements découlant de la *Déclaration politique de 2011*, avec des exemples montrant le rôle crucial du leadership parlementaire pour atteindre l'objectif de mettre fin aux contaminations, à la discrimination et aux décès liés au sida. On évoquera les partenariats entre parlementaires et personnes vivant avec le VIH destinés à rompre les tabous, renforcer les connaissances sur le VIH, créer un climat exempt de discrimination et donner un nouvel élan à la lutte antisida de manière à ce qu'elle profite à l'amélioration de la santé en général, notamment de la santé de la mère et de l'enfant. Il sera question du rôle des parlementaires pour instituer des cadres juridiques mettant

pleinement à profit les flexibilités commerciales et développant l'accès aux médicaments salvateurs et autres articles de lutte contre le VIH. On parlera encore des possibilités qui s'offrent aux parlementaires pour faire progresser la réforme du droit et apporter ainsi une réponse plus efficace à l'épidémie, et améliorer le système judiciaire. Enfin, les participants réfléchiront à la posture que doivent adopter les parlementaires pour défendre la nouvelle vision de la riposte au sida.

### **Déroulement de la réunion**

La réunion se divisera en deux parties consacrées chacune à un thème différent. La première portera sur l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination et la deuxième, sur le développement de l'accès à la prévention et au traitement du VIH, le tout sous l'angle du droit. Chaque partie sera encadrée par un modérateur. Il y aura d'abord un débat à la tribune entre quatre personnes (deux parlementaires et un spécialiste reconnu du VIH et du droit, et une personne vivant avec le VIH). Le modérateur posera des questions aux intervenants, de façon à susciter le débat. S'ensuivra une discussion entre les intervenants et l'auditoire, toujours sous la conduite du modérateur. Chaque intervenant sera informé à l'avance qu'il n'aura droit qu'à 3 ou 4 minutes pour s'exprimer sur chacun des sujets. Il ne sera pas fait de discours, de présentation Power Point ou autres déclarations préparés.

## PROGRAMME PROVISOIRE

### Ouverture (10 minutes)

Remarques liminaires : Mme Sheila Tlou, Directrice de l'Equipe ONUSIDA d'appui aux pays d'Afrique orientale et australe, ancienne parlementaire et ministre de la santé du Botswana

### Première partie – Mettre le droit au service de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination (40 minutes)

Débat encadré avec les intervenants suivants :

- Mme Barbara Lee (membre du Congrès, les Etats-Unis)
- Mme Thabitha Khumalo (parlementaire, Zimbabwe)
- M. Allan Maleche, Réseau kényan sur les questions juridiques et éthiques touchant au VIH et au sida

Axes de discussion possibles :

- s'assurer que les lois anti-discrimination traitent du VIH
- remédier à travers la législation, la réglementation et les politiques aux discriminations dans différents secteurs - santé, emploi, éducation, logement, services sociaux
- éliminer les restrictions à l'accès, au séjour et à la résidence
- programmes clés pour combattre la stigmatisation et la discrimination - exemples/études de cas

Questions et réponses (20 minutes)

*Un nouveau groupe d'intervenants monte à la tribune.*

### Deuxième partie – Révolutionner la prévention et le traitement du VIH grâce au droit (40 minutes)

Débat encadré avec les intervenants suivants :

- Mme Marleen Temmerman (sénatrice, Belgique)
- M. Elioda Tumwesigye (parlementaire, Ouganda)
- Mme Michaela Clayton, Alliance sida et droits pour l'Afrique australe (Namibie)
- Personne vivant avec le VIH (à annoncer)

Les échanges porteront sur les thèmes suivants :

- utiliser le droit pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique de 2011 sur le VIH/sida
  - o réduire la transmission sexuelle
  - o prévenir la transmission entre toxicomanes
  - o prévenir la contamination des enfants
  - o remédier aux inégalités entre hommes et femmes
- aborder le droit dans une optique de protection, de manière à réduire la vulnérabilité des populations les plus touchées
- utiliser le droit pour atteindre l'objectif de 15 millions de personnes bénéficiant d'un traitement à l'horizon 2015 énoncé dans la Déclaration politique de 2011
- expériences nationales montrant le pouvoir du leadership parlementaire

Questions et réponses (20 minutes)

### Clôture (15 minutes)

Remarques finales : Mme Rebecca Alitwala Kadaga, Présidente du Parlement ougandais (10 minutes)

Clôture par la Modératrice (5 minutes)

### Modératrice :

- A annoncer

### Participation

La réunion est ouverte à tous les délégués participant à la 126<sup>ème</sup> Assemblée.

### Langues

La réunion se tiendra en anglais, arabe, espagnol et français.